

Ouverture de la séance du 9 prairial an II (28 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de la séance du 9 prairial an II (28 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 72;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13508_t1_0072_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 9 Prairial An II

(Mercredi 28 Mai 1794)

Présidence de PRIEUR (de la Côte d'Or)

La séance est ouverte à 11 heures.

1

Un secrétaire fait lecture du procès-verbal de la séance du 3 prairial; la rédaction en est adoptée (1).

2

Les commissaires de la trésorerie nationale envoient l'état des recettes et dépenses du 7, comprenant le mouvement des assignats et la situation des caisses (2).

[Paris, 8 prair. II; Au présid. de la Conv.] (3).

« Citoyen,

En exécution du décret de la Convention nationale du 27 floréal dernier, nous te remettons ci-joint l'état des recettes et des dépenses de la journée d'hier 7 courant, comprenant le mouvement des assignats et la situation des caisses ».

DELAFONTAINE, DUTRAMBLAY, LANOIN, LENNINE.

3

SALLENGROS, au nom du Comité des secours publics: Citoyens, les membres du conseil d'administration de la légion de la Moselle infanterie, rendent compte, par un mémoire du 6 germinal dernier, qu'ils ont souscrit au cantonnement de Kirchnaumer, de l'intrépidité, du désintéressement et des malheurs d'un de nos braves frères d'armes que la Convention nationale aimera à connoître: on sait avec quel

empressement elle s'acquitte d'un de ses devoirs les plus sacrés, d'être juste envers les défenseurs, les héros de la patrie.

D'après ce mémoire, le citoyen Frédéric Mannveillère, sergent-major de la 1^{re} compagnie des grenadiers de la légion de la Moselle, actuellement sous-lieutenant, âgé de 53 ans, a servi dans le 99^e régiment, ci-devant Deux-Ponts, depuis le 1^{er} novembre 1756 jusqu'en 1787; il a obtenu sa retraite, après avoir fait 6 campagnes pendant la guerre d'Hanovre, et 4 en Amérique; il est entré dans la légion le 23 juin 1792.

A l'affaire de Kayserlautern, ce guerrier a fait prisonnier un officier prussien, nommé Kohre, lieutenant du régiment de Kulchrender; il prouva dans cette occasion son dévouement à la République, sa bravoure, sa générosité et le plus grand désintéressement; c'est au milieu d'un feu de file continu qu'il subjuguait cet ennemi, qui lui remit sa bourse et son épée; mais le brave Mannveillère ayant conduit son prisonnier au général, il lui remit en même temps la bourse et l'épée.

Le lendemain 9 frimaire, Mannveillère a été blessé à la cuisse gauche, par un boulet qui lui a enlevé les 2 poches de son habit, dans l'une desquelles se trouvoit son porte-feuille, contenant tous ses papiers et une somme de 350 liv.. fruit de ses épargnes.

Ces faits sont attestés par le conseil d'administration de sa légion, certifiés véritables par le chef de brigade, visés par le général de brigade commandant entre Sarre et Moselle, et par le commissaire des guerres.

On a rapporté au comité des secours, que Mannveillère avoit été transporté à l'hôpital de Metz, et qu'on avoit lieu d'espérer sa parfaite guérison; on ajoute qu'il n'aspire qu'après le moment de combattre de nouveau les satellites des despotes coalisés.

Voici le projet de décret que le comité m'a chargé de vous proposer: [Adopté] (1).

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de [SALLENGROS, au nom de] son comité des secours publics,

« Décrète que la trésorerie nationale fera passer sans délai au conseil d'administration

(1) P.V., XXXVIII, 160. Déjà approuvé. Voir séance du 8 prair., n° 1; Débats, n° 616, p. 117.

(2) P.V., XXXVIII, 160.

(3) C 304, pl. 1130, p. 13.

(1) Débats, n° 616, p. 120.